

NOTE	« Les universités françaises et les évolutions des programmes communautaires pour la recherche » Compte-rendu de la réunion des Correspondants Europe des Universités
Date	13/05/09
Auteur(s)	Eric FOUCHER (CPU), Cécile HERIARD (Inserm), Julie RAFFAILLAC (MEEDDAT)
Référence	2009/

1. Vers une « thématisation » des programmes de recherche communautaires – Kurt VANDENBERGHE, Chef de Cabinet du commissaire Potocnik, DG Recherche

Au lendemain de la publication du rapport d'étape du 7^{ème} PCRD¹, Kurt Vandenberghe a centré son intervention sur les positions de la DG RTD sur l'évolution souhaitable du PCRD.

Des éléments de contexte ont tout d'abord été rappelés : l'annonce aux USA d'investissements massifs dans la R&D leur permettront d'atteindre et de dépasser avant l'UE de l'objectif de Lisbonne de 3% du PIB consacré à la R&D. Il y a donc plus que jamais urgence pour l'UE d'agir. Cela passe par une réforme du système européen de recherche et d'innovation devant notamment permettre aux entreprises, indépendamment de leur lieu d'implantation en Europe, de travailler avec un centre de recherche quel que soit sa localisation en Europe. L'émergence « naturelle » de centres de recherche d'excellence requiert un partenariat entre tous les acteurs. Ce sera le sens de la « *stratégie de Lisbonne post-2010* » que devrait annoncer la nouvelle Commission d'ici fin 2009 ou début 2010.

La recherche sera une priorité des prochaines Présidences suédoise et espagnole de l'UE qui s'efforceront de doter l'Europe d'un gouvernement économique et de capacités de recherche renforcées, faisant de l'énergie et du développement durable une priorité pour l'UE (... aux dépens de la politique agricole).

Sur le bon déroulement du 7^{ème} PCRD, Kurt Vandenberghe salue le travail de l'ERC dont le budget devrait considérablement augmenter, bien au-delà du 1.7 Mrd€ prévu en 2013.

Concernant les JTIs, leur naissance plus ou moins lente est liée au caractère expérimental de partenariats publics-privés à l'échelle européenne. L'expérimentation de nouveaux modes d'action en partenariat avec la BEI (banque européenne d'investissement) par l'octroi de prêts² - et non plus seulement de subventions pour le financement de la recherche prend également du temps pour s'imposer à un plus grand nombre d'acteurs. Les trop faibles participations des PME et des nouveaux États-membres restent en revanche les points préoccupants du 7^{ème} PCRD.

¹http://ec.europa.eu/research/reports/2009/pdf/fp7-progress-report-communication-270409_en.pdf#view=fit&pagemode=none

² Mécanisme de financement avec partage des risques (RSFF = Risk Sharing Finance Facility)
<http://www.eib.org/products/loans/special/rsff/>

Pour le 8^{ème} PCRD, Kurt Vandenberghe a insisté sur une approche **de programmes et d'agences exécutives** - le 8^{ème} PCRD financerait donc beaucoup moins de projets. La thématisation des programmes communautaires ne doit, d'après lui, plus être le fait de la CE seule, mais des Etats-membres en partenariat avec la CE. Ainsi la programmation conjointe portant sur des domaines sélectionnés par les Etats, serait pour le secteur public le corollaire des JTI, avec la définition d'un agenda stratégique de recherche par les « acteurs » (compris comme les gouvernements des Etats, qui doivent à l'intérieur de leur pays organiser la concertation avec les scientifiques).

L'on retrouve donc la recommandation du rapport sur l'évaluation ex-post du 6^{ème} PCRD³ d'articuler le prochain PCRD autour de deux grands piliers, selon une approche simple et cartésienne :

- « la science pour la science », soit le financement purement bottom-up, avec le maintien des programmes ERC, Marie Curie et infrastructures, que la CE considère comme « trois programmes qui fonctionnent bien » (à noter l'absence du programme « coopération » dans toute l'intervention de Kurt Vandenberghe)
- La définition top-down, soit CE avec les Etats-membres, de grands programmes thématiques pour répondre aux grands défis sociétaux.

Enfin, Kurt Vandenberghe a plaidé pour une simplification des modes de gestion nécessitant une **remise en cause radicale du règlement financier de la Commission pour la Recherche**. Il plaide pour le prochain PCRD, en faveur du passage d'une approche basée sur les coûts à une approche basée sur les résultats, donc une approche beaucoup plus tolérante en risque et basée sur la confiance. Ce chantier financier n'est pas bien entendu dans les mains de la seule DG RTD mais sera largement politique puisque dépendant du Parlement Européen. C'est en 2010 que débutera le débat sur le budget européen d'après 2013.

2. Les défis et enjeux pour les universités dans l'EER de demain - Jean-Pierre FINANCE, Président de l'université Henri Poincaré (Nancy 1) et membre de la CPU et du Conseil d'Administration de l'European University Association (EUA)

Jean-Pierre Finance a rappelé les nombreux changements du paysage universitaire français, les progrès permis par les regroupements entre établissements (e.g. Strasbourg) et la croissance des coopérations entre acteurs sur un même site (mise en place des PRES). Il a insisté sur le nécessaire positionnement des universités par rapport aux évolutions européennes à venir : l'autonomie doit être pour les universités un outil de plus grande réactivité. Ainsi, la CPU a lancé une étude sur les forces de la recherche dans les universités françaises – dont les résultats seront publiés en juin 2009 afin d'être également force de proposition lors de la préparation du 8^e PCRD.

Le programme coopération ayant été absent de l'intervention de Kurt Vandenberghe, J.-P. Finance a tenu à rappeler qu'un **outil soutenant la mise en réseau** reste indispensable, et serait une priorité pour l'EUA.

Parmi les défis auxquels sont confrontées les universités françaises, J.-P. Finance a souligné la nécessité de concilier les valeurs universitaires fondamentales – notamment le rôle

³ Rapport du groupe d'expert sur l'évaluation ex-post du 6^{ème} PCRD, dit « rapport Rietschel » publié en février 2009 : http://ec.europa.eu/research/reports/2009/pdf/fp6_evaluation_final_report_en.pdf#view=fit&pagemode=non

d'ascenseur social qu'elles doivent jouer - avec les dynamiques européennes d'innovation socio-économiques, tout comme leur double mission d'excellence internationale et de cohésion territoriale. La **formation tout au long de la vie** est également un défi dans le cadre du « triangle de la connaissance » : afin de répondre aux attentes des entreprises, un lien fort doit être établi entre les services de valorisation et de formation continue des universités. Enfin, les universités doivent intégrer les **financements externes** dans leur logique d'établissement – au lieu que ceux-ci soient des facteurs de désintégration.

Au niveau de l'EUA, il plaide pour un **lobbying** plus important des universités, notamment dans la conception du futur PCRD ou au sein des groupes de travail du CREST (SFIC et GPC en particulier). Il salue à ce titre la mise en place d'une **plate-forme européenne des universités dans le domaine de l'énergie**, pilotée par la rectrice de l'université de Coimbra.

3. Autres présentations de la DG Recherche

Cyril ROBIN-CHAMPIGNEUL (unité C1) a rappelé les grands points du **processus de Ljubljana** et de l'élaboration de la **vision « ERA 2020 »**, adoptée par tous les Etats membres. La Présidence suédoise de l'UE, au 2^{ème} semestre 2009, travaillera principalement sur l'amélioration de la gouvernance de l'EER et déclinera son action selon le calendrier ci-dessous :

- 6-8 juillet : conférence de Lund
- 17 juillet CREST- qui réunira les Directeurs Généraux.
- 31 août : conférence de Gothenburg sur le triangle de la connaissance
- 24-25 septembre : Conseil
- 28-29 septembre : CREST
- 14-16 octobre : Conseil informel
- 21-23 octobre : Conférence sur l'Espace Europe de la Recherche, Bruxelles
- 19-20 novembre CREST
- 3-4 décembre : Conseil.

Giorgio CLAROTTI (unité B1) a présenté la **programmation conjointe** comme l'un des aspects de cette vision 2020 : la nécessité pour les Etats membres de définir ensemble leurs priorités de recherche. Il rappelle le travail déjà effectué par les ERA-NETs, ouvrant ainsi la voie à la programmation conjointe conçue comme un processus stratégique, à géométrie variable, avec la définition par les parties prenantes d'une vision commune, puis d'un agenda stratégique de recherche et enfin des meilleurs outils à utiliser.

Le Groupe de Programmation Conjointe (GPC), autonome mais émanant du CREST, travaille actuellement à la définition d'une trame pour que soient consultés les *stakeholders*, acteurs de la programmation dans chaque Etat (troisième réunion GPC le 23/06/09), sur les thématiques qu'il conviendrait de financer. L'association des universités à cette consultation pose question. Le GPC devrait proposer les thématiques sélectionnées début 2010.

La CE attend pour juillet 2009, un rapport de groupe d'experts sur le **thème « Research Programming cycle »**. Ce rapport identifierait quatre phases dans un cycle de programmation de recherche, qui pourraient préfigurer les conditions-cadre de mise en œuvre de la programmation conjointe en quatre grands chapitres : exercice de prospective, identification des priorités, suivi (« monitoring »), évaluation ex-post.

Interrogé sur le rôle de la Commission dans la programmation conjointe, G. Clarotti le résume ainsi :

- facilitateur (e.g. études d'impact, faciliter le travail avec le Conseil etc.)
- énonciateur des conditions-cadres⁴, basées sur les expériences des 150 ERA-Nets
- de façon ultime, co-financement des programmes.

G. Clarotti a tenu à saluer l'initiative pilote de programmation conjointe sur les maladies neurodégénératives, en particulier Alzheimer, coordonnée à ce stade par la France, et notamment le geste français de financer la première année pour assurer le fonctionnement du secrétariat international de l'initiative.

Jean David MALO (unité B4) a exprimé le besoin crucial de **synergies entre les différents programmes et initiatives** européennes, notamment entre le PCRD, le CIP et les Fonds Structurels (FS). Seuls les Etats-Membres, et notamment les régions, peuvent opérer les synergies au niveau de la mise en œuvre et de leurs actions locales.

Partant du constat que l'information n'est nulle part synthétisée, la DG RTD en collaboration avec la DG REGIO a réalisé **un guide pratique**⁵ à destination des chercheurs et des entreprises visant à les orienter vers les bons instruments mis à disposition par la CE, à les utiliser de façon complémentaire et en tirer le meilleur parti (e.g. : prêts de la BEI, en complément des subventions usuelles de type PCRD et Fonds Structurels). La CE reconnaît que cela requiert une ingénierie nouvelle pour le montage de projets voire une réorganisation du schéma actuel des PCNs très (trop ?) segmenté.

Ce guide sera mis à jour régulièrement par la CE, avec l'ajout d'exemples de bonnes pratiques – la CE appelle les autorités locales / régionales à faire de même. Ainsi les **Programmes Opérationnels (PO)** des régions seront centralisés et accessibles au plus grand nombre, facilitant le développement de stratégies sinon communes ou moins partagées sur certains points, ainsi que le rapprochement d'acteurs.

En effet beaucoup des programmes déclinés en régions (Régions de la Connaissance, Innova, Regions for Economic Change) font appels aux mêmes clusters et mêmes équipes de recherche mais de façon non coordonnée et donc non optimisée. En sa qualité de facilitateur, la CE souhaite créer des passerelles entre les équipes et les Régions afin que celles-ci construisent des programmes de recherche et des stratégies complémentaires, notamment les stratégies d'investissement pour des infrastructures de recherche.

JD MALO estime nécessaire d'établir une gouvernance Etats-Membres–régions répondant à la gouvernance en place CE – Etats Membres et d'impliquer tous les acteurs locaux : organismes de recherche, laboratoires, industries, entreprises, universités, autorités régionales... JD Malo appelle ces acteurs de recherche à peser sur les décideurs régionaux, ainsi que les régions à peser sur la CE, d'autant plus dans le contexte actuel du Plan de Relance économique faisant évoluer les règles des FS (et donnant l'opportunité aux Régions de réorienter leurs PO). La CE souhaite commissionner un groupe d'experts pour proposer des recommandations d'actions de synergie, en vue de la préparation de l'après 2013.

La dernière intervenante, **Anne ROUAULT** (unité C4) a présenté le **CREST**, organe consultatif regroupant les Etats Membres et pays associés, assistant le Conseil et la Commission dans la coordination des politiques nationales et la définition d'actions d'intérêt communautaire. C'est donc un espace d'interaction entre la Commission Européenne et les Etats Membres. Six groupes de travail émanant du CREST, mais néanmoins autonomes, ont été mis en place, parmi lesquels figurent depuis le Conseil du 2/12/2008 le GPC pour la programmation conjointe et le SFIC pour la coopération internationale, qui sont des formations

⁴ Ces conditions-cadres devraient figurer dans la recommandation de la Commission au Conseil, attendue d'ici fin 2009, sur la mise en œuvre de la programmation conjointe.

⁵ http://cordis.europa.eu/eu-funding-guide/home_fr.html

plénières ad hoc du CREST. Les autres groupes portent sur les universités « *Mutual learning on approaches to improve excellence of research in universities* », le transfert de connaissances, la mobilité et le peer-review.

Anne Rouault n'a cependant pas abordé le débat actuel « de couloir » sur la remise en cause du CREST dans la nouvelle gouvernance de l'EER, ni son positionnement délicat entre le groupe Recherche du Conseil et la CE. Le rôle du CREST fera partie des réflexions sur la gouvernance de l'EER sous Présidence Suédoise.

Liens :

Présentations des intervenants sur le site de la Conférence des Présidents d'Université :
<http://www.cpu.fr/Groupe-Europe.833.0.html>

European University Association :
<http://www.eua.be/>

Rapports de la DG Recherche, notamment FP7 Progress Report :
<http://ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=reports>